



*Chers amis vignerons et amis des vignerons.*

## **Salon Vinitech à Bordeaux du 27 au 29 novembre 2012**

Trois tendances lourdes sont nettement perceptibles à Vinitech : dosage plus précis des traitements phytosanitaires pour un impact environnemental toujours plus réduit ; mécanisation croissante des vendanges avec des récoltes toujours plus propres ; une œnologie douce qui accompagne la vinification pour rechercher des typicités des cépages et terroirs.

## **Pénurie de raisin même pour une demande de 80 kg**

Deux classes de BTS et BTSA font leur premier vin en microvinification à Villepinte (CEFAA) et à Paris (Institut Clorivière). Deux vignerons sont contactés dans les bassins viticoles professionnels à l'est et au sud de Paris. Même en leur achetant à 5,10 € HT le kg de raisin, ils en ont trop peu pour satisfaire leurs clients habituels et n'en cèdent pas. Heureusement, des raisins à usage mixte, cuve et table comme le Muscat de Hambourg, sont disponibles à 2,90 € HT/kg.

## **Les Ardennes auront bientôt un vin patrimonial authentique de Servion**

À Rouvroy-sur-Audy (08150), une centaine d'amateurs passionnés crée une vigne patrimoniale de 2 000 pieds sur 20 ares. FranceAgriMer leur a accordé l'autorisation pour 40 ans à titre expérimental. Ils feront du vin blanc et du vin rouge, première récolte en 2016.

## **Dégustation de vins belges et suisses avec les Courtiers Jurés-Experts**

Le 22 novembre, dégustation de vins élaborés en Belgique et en Suisse à partir de cépages résistants aux maladies donc peu consommateurs en intrants phytosanitaires, hors liste France. De bonnes surprises en cépages noirs : Cabernet Jura, Pinotin, Dornfelder, Muscat Bleu, Pinotin, Régent et Rondo ; en blancs : Hélios, Kerner, Siegerrebe et Solaris. Des goûts inhabituels, parfois légèrement foxés. Deux très agréables vins rouges suisses à plus de 10 cépages assemblés.

## **Droits de plantation 4. De 1731 à 1931, approche lente du fragile équilibre du marché**

L'arrêt du Conseil du 5 juin 1731 sous Louis XV, pris après les surproductions de 1724 et 1727, interdit les nouvelles plantations. Des contestations justifiées l'abrogeront de fait à partir de 1759. Après la tourmente révolutionnaire, il y a croissance simultanée de la population, de la consommation et de la surface (2,4 millions d'hectares vers 1880). Elle s'effondre sous l'effet de l'oïdium (1847), du terrifiant phylloxéra (1863), du mildiou (1878). Nouveau départ, avec des pratiques douteuses en plus, vers des surproductions (68 millions d'hl en 1900, 58 en 1901), d'où les événements douloureux du Midi en 1907. Seule la fraude est traitée. La loi du 29 juin 1907 instaure les déclarations de récolte et de stock, limite l'emploi du sucre. La loi du 15 juillet 1907 définit le vin et contrôle sa circulation. Après de mauvaises années et le désastre humain de la première guerre mondiale, surfaces et rendements repartent en hausse vers de nouvelles surproductions. Mais cette fois, comme il y a 200 ans, elles conduisent à l'interdiction des nouvelles plantations. La loi du 4 juillet 1931 est ainsi l'acte fondateur du droit de plantation actuel.

## **Lecture pour vignerons**

**Biologie et écologie de la vigne**, Pierre Huglin (concepteur d'un indice héliothermique de référence), Christophe Schneider (chercheur en biologie moléculaire), édité par Tech Et doc (1998), 15,5 cm \* 23,9 cm, 370 pages, 615 g, 77,00 €. Ouvrage de vulgarisation scientifique pour les longues soirées d'hiver pour comprendre la croissance de la vigne dans son environnement.

## **Le conseil du mois** par Emmanuel MONTEAU, conseiller viticole indépendant

Ramasser les feuilles et les grappes si la maladie a été très puissante, les éloigner de la vigne pour les brûler ou les composter. Faire le dernier traitement de l'année sur les bois nus contre mildiou et oïdium ; calculer la dose de cuivre pour rester sous le seuil annuel de 6 kg de cuivre/ha.

Patrice BERSAC, Président